



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
TERRITOIRE D'ÉNERGIE
LOT-ET-GARONNE

Département
de
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délégués en exercice : 58

Délégués présents : 41

Date de convocation : 17 mars 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-097-AGDC

Nomenclature : 7.1. Finances locales – décisions budgétaires

OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE POUR LA MAINTENANCE D'ECLAIRAGE DES VOIES EXTERIEURES, D'ECLAIRAGE D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET DE SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE (RAF MAINTENANCE EP) : AFFECTATION DES RESULTATS 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE.

Etaient présents :

BARJOU Jean-Pierre, BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, CAMINADE Jean-Jacques, CARRIÉ Daniel, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DAUTA Jean-Pierre, DELZON Jean-Pascal, DE SERMET Pascal, DESCAMPS Philippe, DESTIEU Jean-Paul, DUGAY Jean, GERVAIS Thierry, GINCHELOT Yves, GRIALOU Guy, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LABARTHE Lionel, LAFARGUE Patrick, LAZZARINI Bruno, LE LANNIC Geneviève, LUNARDI Daniel, MAGNI Claude, MARCO Jean-Marie, MARTET Damien, MURIEL Daniel, PASCAL Alain, POLO Alain, PONTTHOREAU Michel, PRÉVOT Claude, RAVEL Nicolas, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry, VILLA Bernard, ZAROS René, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

BENATTI Nicolas à DE SERMET Pascal, CILLIERES Charles à PASCAL Alain, PINASSEAU Jean à DUGAY Jean.

Etaient excusés :

BALAGUER José, BUISSON Patrick, CANU Nathalie, CAMANI Pierre, DUBAN Jean-Marc, DUBOS Bruno, FLESCH Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, MIQUEL Francis, RÉGNIER Gérard, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre.

Monsieur Yves GINCHELOT a été élu Secrétaire de séance.

Le Comité syndical,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la régie à autonomie financière pour la maintenance d'éclairage des voies extérieures, d'éclairage d'infrastructures sportives et de signalisation lumineuse tricolore au titre de l'exercice 2022,

Considérant la clôture définitive de ce budget,

Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître le résultat de clôture suivant :

- Un résultat global excédentaire d'exploitation d'un montant de : 27.145,54 €
- Un résultat global excédentaire d'investissement d'un montant de : 150.000,00 €
- Un solde des restes à réaliser de : 0,00 €

Il est proposé au Comité syndical de procéder à l'affectation des résultats du budget annexe de la régie à autonomie financière pour la maintenance d'éclairage des voies extérieures, d'éclairage d'infrastructures sportives et de signalisation lumineuse tricolore comme suit :

- En excédent d'exploitation capitalisé (article 1068 du budget) pour un montant de 0,00 € ;
- En excédent reporté à la section d'exploitation (article 002 du budget) pour un montant de 27.145,54 € ;
- En excédent reporté à la section d'investissement (article 001 du budget) pour un montant de 150.000,00 €.

Oùï, l'exposé de son Président,
le Comité Syndical, après avoir délibéré,

- **PROCÈDE** à l'affectation des résultats du budget annexe de la régie à autonomie financière pour la maintenance d'éclairage des voies extérieures, d'éclairage d'infrastructures sportives et de signalisation lumineuse tricolore comme suit :
 - En excédent d'exploitation capitalisé (article 1068 du budget) pour un montant de 0,00 € ;
 - En excédent reporté à la section d'exploitation (article 002 du budget) pour un montant de 27.145,54 € ;
 - En excédent reporté à la section d'investissement (article 001 du budget) pour un montant de 150.000,00 €.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Yves GINCHELOI



LE PRÉSIDENT

Jean-Marc CAUSSE

